RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SEDFIELD

Société par actions simplifiée au capital de 9.988 €
Siège social : 31/33 rue de la Haie Coq 93300 AUBERVILLIERS
RCS BOBIGNY N° 881 154 165

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1er août 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre
Le 1er août
A onze heures

Les actionnaires de SEDFIELD, société par actions simplifiée au capital de 9.988 €, divisé en 19 976 actions ordinaires de 0,50 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Qiye HU en sa qualité de Président.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 19 976 actions sur les 19 976 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum requis par la loi, régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

ORDRE DU JOUR

- ✓ Prise d'acte des décisions unanimes des associés en date du 24 juillet 2024,
- ✓ Changement de siège social
- ✓ Mise à jour des statuts,
- ✓ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

[redacted]

- ✓ les statuts de la société ;
- ✓ le PV d'actes unanimes des associés du 24 juillet 2024 ;
- ✓ le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport établi par le commissaire aux comptes et du texte des résolutions. Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise des décisions unanimes prises en date du 24 juillet 2024, prend acte de la cession de la totalité des actions détenues par Monsieur Oscar MICHAUD, soit 500 actions, au profit de la Société GROUPE UNION IMMO, actionnaire.

En conséquence de cette cession, les actionnaires de SEDFIELD sont les suivants :

Société GROUPE UNION IMMO	19 776 actions
Monsieur Qiye Hu	200 actions
TOTAL	19 976 actions

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social et ce à compter du 1er septembre

[redacted]

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

Par conséquence de la décision prise sous la deuxième résolution, l'assemblé décide de modifier, de la manière suivante les statuts :

Article 4 – siège social

Le siège social est fixé a Tour Egée 10ème étage 9/11 Allée de l'Arche 92400 PARIS LA DEFENSE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale modifie les statuts selon exemplaire ci-après annexés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président.

Le Président
Monsieur Qiye HU

[redacted]